



CONDITIONS GENERALES DE VENTE *Arc Aventures*

Les présentes conditions générales s'appliquent entre Arc Aventures-Hervé MONTARON et toutes les personnes effectuant une activité auprès d'Arc Aventures. Elles s'appliquent également aux personnes engagées dans une démarche de réservation par internet, téléphone, courrier postal ou mail.

Les présentes conditions générales de vente sont modifiables à tout moment.

Art 1- Conditions d'inscription et de réservation

Coordonnées du siège social:
Arc Aventures-Hervé MONTARON
Ferme de Tavanne
21560 Arc sur Tille

Siret : 35113052100047 Code APE : 9321Z RCS:351130521-2020A329

- La réglementation applicable à la réservation d'une activité sportive est celle en vigueur au jours de l'activité
- Les personnes effectuant des réservations doivent être âgées de 18 ans révolus et émancipées
- L'inscription aux activités Arc Aventures implique l'acceptation par le client des conditions générales de sécurité et de discipline d'Arc Aventures stipulées dans le Règlement Intérieur, ainsi que des conditions de prix stipulées ci-après

Art 2- Discipline & Sécurité

Les activités proposées par Arc Aventures (en dehors des jeux de pistes et escape game) sont déconseillées aux personnes sujettes à des difficultés respiratoires ou cardio-vasculaires, aux crises de tétanie ou aux personnes épileptiques.

Après une phase d'explication obligatoire pour tout nouveau pratiquant aux activités

Arc Aventures, chacun pratique les activités, **à son rythme et de manière autonome.**

Chaque pratiquant est responsable de sa propre sécurité. Il est, à cet égard, juge de ses propres capacités à participer aux différentes activités proposées.

Bien que la difficulté du parcours soit adaptée et personnalisée, il convient à chacun de s'assurer de sa condition physique avant de s'engager. Dans tous les cas, ne pas se surestimer.

Si le pratiquant ne s'en sent pas capable, physiquement ou moralement, il doit renoncer à sa pratique ou demander de l'aide à l'équipe Arc Aventures qui jugera alors de la possibilité ou non de la poursuite de l'activité.

En cas d'inscription de groupe : Lors de l'inscription d'un groupe de pratiquant, il vous appartient de vérifier les pré-requis et le niveau d'habileté de chacune des personnes inscrites.

De plus, chaque participant est impliqué dans la **sécurité des autres participants**, notamment en s'engageant :

- A respecter les **règles de sécurité** imposées par notre Règlement Intérieur
- A utiliser uniquement les équipements spécifiques mis à disposition

Arc Aventures ne pourra être tenu pour responsable d'une **utilisation des équipements non conforme aux recommandations effectuées** lors des explications.

Arc Aventures se réserve **le droit d'exclure** des activités tout client individuel ou en groupe qui contreviendrait aux règles de sécurité et de discipline du Parc et qui se livrerait à des activités de nature à entraver la pratique normale des activités par les autres clients.

Art 3- Assurances

Arc Aventures a souscrit une assurance Responsabilité Civile Professionnelle pour les activités qui lui sont propres.

La responsabilité d'*Arc Aventures* ne pourra être engagée pour les activités réservées auprès de ses partenaires.

Chaque participant doit s'assurer qu'il est muni d'une assurance individuelle accident corporel. Nous ne saurions nous substituer à la responsabilité civile individuelle.

Art 4- Prix et conditions de règlement

Les Prix sont indiqués par personne et en euro.

Seuls auront un caractère contractuel, les prix en vigueur lors :

- De l'inscription, pour les activités payées d'avance
- Du paiement effectif, pour les activités payées au comptant

Aucun remboursement ne sera possible pour une **activité commencée puis interrompue** de l'initiative du ou des pratiquants pour quelque motif que ce soit.

Art 5- Tarif Entreprise

Le « Tarif Entreprise » s'applique, sur devis et réservation uniquement, aux entreprises qui organisent une sortie dans le cadre de séminaires, incentives, événements, team building.

Art 6- Tarifs Mairies, centres de loisirs, scolaires :

Des tarifs spécifiques s'appliquent, sur devis et réservation uniquement, aux mairies, aux centres de loisirs et aux groupes scolaires. Ces tarifs concernent les pratiquants de ces groupes et leurs encadrants dans la limite des quotas indiqués pour l'encadrement.

Les organisateurs bénéficiaires de ces tarifs spéciaux doivent pouvoir justifier de leur qualité sur simple demande.

Art 7- Modification ou Annulation

- Modification ou annulation de la part d'Arc Aventures :

L'annulation ou la modification d'une inscription par Arc Aventures, essentiellement pour motif de terrain impraticable ou de mauvaises conditions météorologiques, ouvre droit au report de la séance à une date ultérieure ou au remboursement du prix au client.

- Modification ou annulation de la part du client :

Toute annulation de la part du client doit nous parvenir par mail avec accusé de réception ou par lettre recommandée avec A.R. E

- En cas de désistement au-delà de 6 jours calendaires avant votre activité. Les sommes versées vous seront remboursées.
- En deçà de 6 jours calendaires, des retenues seront appliquées par facturation :
 - Moins de 5 jours : 50% de la prestation totale sera retenue
 - Moins de 24 heures : 100% de la prestation totale sera retenue

Art 8- Réclamations et résolution de litiges

Le client dispose de **15 jours calendaires** pour émettre une réclamation afférente à sa réservation, l'achat de son billet en ligne ou le déroulement de son activité.

Cette réclamation doit être adressée par mail à info@bco21.fr. Elle doit être accompagnée des justificatifs prouvant son bien-fondé sans quoi elle ne pourra être traitée.

Si aucun accord n'est trouvé 60 jours après cette réclamation, le client pourra recourir gratuitement, dans un délai maximal d'un an après le mail de réclamation soit :

- A une procédure de médiation auprès du Médiateur du Tourisme et du Voyage (MTV) – BP 80303 – 75823 Paris cedex 17 – www.mtv.travel
- Au service de règlement des différends en ligne de la Commission Européenne (article 14 du règlement UE n°524/2013) : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/>.

A défaut de règlement amiable, les différends seront portés devant les Tribunaux compétents de Dijon.

Art 9- Loi applicable

Les présentes conditions générales de vente sont soumises, tant pour leur interprétation que pour leur mise en œuvre, au droit français.
